

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUILLET 2020

Date de convocation : 13 juillet 2020

Présents : MM. BESSON, BOUTIN, LAMBERT, LANAUD, LAURENT, LEROUX, LEVEQUE, NAUDON ET TRIJEAUD

Excusés : MM. CUADRADO et TRAPATEAU

Secrétaire de séance : M. TRIJEAUD

Mme TRAPATEAU donne pouvoir à Mme LAMBERT
M. CUADRADO donne pouvoir à M. NAUDON

Lecture de l'ordre du jour :

1. Adhésion à l'Agence Technique Départementale,
2. Désignation du délégué Suppléant à la commission de contrôle de la liste électorale,
3. Affectation du résultat 2019,
4. Vote du Budget Primitif 2020,
5. Désignation des Référents villages,
6. Questions diverses.

1 – ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD 16)

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'au 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Le SDITEC et l'TAD 16 ont fusionné le 01/01/2018, il convient donc de prendre une délibération pour souscrire à l'option « Appui à la signature électronique » auprès de l'ATD 16.

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16, le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

DECIDE de souscrire à compter du 17 juillet 2020, à la mission optionnelle de l'ATD16 :

- **« Appui à la signature électronique »** incluant notamment
 - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
 - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats,

PRECISE que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

Une délibération sera prise.

2 – DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

La commission de contrôle est composée (dans les communes de moins de 1000 habitants) :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le conseil Municipal a désigné M. LEVEQUE Francis lors du conseil municipal du 10 juillet. Il convient également de nommer un suppléant.

Le conseil municipal désigne, en tant que déléguée suppléante :

- Mme BESSON Corine, 2^{ème} conseiller dans l'ordre du tableau, qui accepte.

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

Une délibération sera prise.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT Compte Administratif 2018	VIREMENT A LA Section Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-34 822,83		-2 188,78	3 388,46 0,00	-3 388,46	-40 400,07
FONCT	102 968,13	58 422,83	71 109,59			115 654,89

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	115 654,89
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	40 400,07
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	75 254,82
Total affecté au c/ 1068 :	40 400,07
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour information déficit d'investissement reporté : - 37 011,61 €

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

Une délibération sera prise.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. TRIJEAUD prend la parole pour présenter le devis de la société COLAS pour le rebouchage des nids de poule présents sur différentes voies communales. Le rebouchage se ferait à l'enrobé à froid en même que les travaux FDAC, le devis présenté s'élève à 17 333 € (tarif de mars, au moment où le cours était au plus bas), l'enrobé à chaud proposé lors du précédent conseil s'avérant trop coûteux.

Les travaux sont prévus courant septembre.

Mme LAMBERT demande si un second devis a été demandé, ce qui permettrait d'avoir un point de comparaison.

M. TRIJEAUD répond que non. La COLAS ayant préparé son devis sur la base des tarifs des travaux FDAC négociés avec la communauté de communes et il sera difficile d'obtenir des tarifs aussi compétitifs.

Pour ce montant de travaux, Mme LAMBERT rajoute qu'il est préférable d'avoir au moins un second devis.

M. TRIJEAUD en fera la demande auprès d'une autre société de Travaux Publics. Il rajoute également que la réfection de certaines voies prévues au FDAC pourrait être supprimée par le rebouchage des nids de poule.

Aucun devis n'est pour le moment accepté, la commission voirie se réunira pour affiner ces devis et se rendre sur place pour prioriser certains travaux.

Le Maire reprend la parole et explique que le budget primitif est voté par chapitre en investissement et en fonctionnement. Au sein de ces chapitres des sommes sont inscrites en face des différents articles. Cette manière de procéder laisse une certaine souplesse dans la gestion du budget une fois qu'il est voté.

Il propose le budget suivant :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Reste A Réaliser	Budget Primitif
001 déficit antérieur reporté		37 011,61
041 Opérations patrimoniales (opérations d'ordre budgétaire, travaux voirie 2018)		240,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	0,00	25 161,01
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
144-2158 PANNEAUX (signalisation routière, adressage)	461,52	4 000,00
146-2183 et 21311 MAIRIE (téléphone mairie)		
161-2183 Matériel informatique (sauvegarde externe PC mairie, passage Windows 10, téléphone mairie)		2 500,00
163-21318 Travaux église (gouttières église, travaux payés en 2020 sur devis signé en 2019)	2 014,10	183,00
188-2158 Matériel et outillage (tondeuse, débroussailleuse...)		5 000,00
197-2151 Voirie (travaux de voirie hors FDAC)		45 000,00
200-21318 Autres bâtiments publics (réfections salle Maurice Faury)	912,84	
210-2151 FDAC (travaux de voirie subventionnables avec CDC Charente Limousine)		7 226,49
210-2151 FDAC 2018 (opérations d'ordre budgétaire à la demande du trésorier)		17 631,75
207-2158 Equipement salle Maurice FAURY (achat auto laveuse, sèche-mains électrique)		1 500,00
208-2116 Travaux cimetièrè (réfection allée cimetièrè, agrandissement)		7 938,69
211-2138 Travaux presbytère (suivi toit presbytère, travaux logement presbytère)		10 000,00
212-2188 Défibrillateur salle Maurice FAURY		2 000,00
TOTAL	3 388,46	165 392,55

INVESTISSEMENT RECETTES	Budget Primitif 2020
021 virement de la section de fonctionnement (montant permettant l'équilibre du budget)	106 780,09
041 Opérations Patrimoniales (opérations d'ordre budgétaire, travaux voirie 2018)	240,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	44 129,17
210-1323-1328-13258 FDAC2018 (opération d'ordre budgétaire à la demande du trésorier)	17 631,75
TOTAL	168 781,01

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Budget Primitif 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 210,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	58 845,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	500,00
022 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00
023 Virement SECTION de Fonctionnement (équilibre du budget avec le compte 021 en investissement recettes)	106 780,09
61 SERVICES EXTERIEURS	7 100,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	76 827,00
68 CHARGES FINANCIERES	8 029,73
73 IMPOTS ET TAXES	18 438,00
TOTAL	348 729,82

FONCTIONNEMENT RECETTES	Budget Primitif 2020
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (reste de l'excédent de fonctionnement cumulé après couverture du déficit d'investissement)	75 254,82
70 PRODUITS DES SERVICES	7 400,00
73 IMPOTS ET TAXES	110 961,00
74 DOTATIONS SUBVENTIONS	135 214,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	19 900,00
TOTAL	348 729,82

Vote : pour : 8 abstentions : 3 contre : 0

M. le Maire expose que les dispositions de l'Article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permet au Conseil Municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2020 en raison de la crise économique liée à la crise sanitaire. Il informe que ce dégrèvement est en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Afin d'aider les TPE et PME de la commune qui peuvent en bénéficier, tels que les cafés, restaurants, et hébergements de tourisme, M. le Maire propose que ce dégrèvement soit instauré.

Ce dégrèvement est pris en charge par l'Etat à hauteur de 50 %.

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

Les délibérations seront prises.

5 – DESIGNATION REFERENTS VILLAGES

Suite à la dernière séance du conseil municipal, la liste des villages a été envoyée à chaque membre. La liste des référents s'établit comme suit :

l'Arbre Les Landes Fontbelonne Les Petites Roudelières Chez Broche La Petite Grelière	Francis LEVEQUE
Brie Parpelat Brugeras	Blandine TRAPATEAU
Les Chevaleries Les Parcoutières	Serge BOUTIN
Le Bourg Les Fayards	Patricia LEROUX
Puyponchet Les 5 châtaigniers	Arnaud LANAUD
Rochebertier Ecozas Les Chevailles Puy de Beaumont La Cadois Les Plats Chez Coutière	François TRIJEAUD
La Croix de Paille Le Châtelars	Corine BESSON
Le Mas	Benito CUADRADO
Le Maine au Brun Beausoleil	Françoise LAMBERT
Condadeuil	Jérôme LAURENT

6 – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Adressage : Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous le matin du vendredi 24 juillet avec M. Bertrand Walter de la communauté de communes pour faire un point sur l'adressage. Il propose d'organiser la première réunion de travail le soir même à 20h30.
Mme LAMBERT rappelle qu'elle n'a pas le temps d'aller voir les administrés pour prendre leurs propositions de noms de rues. Le travail serait, dans ce cas, irréalisable dans les délais impartis (travaux à remettre avant la fin du mois d'août à la CCCL).
Suite au dernier conseil et aux avis divergents sur la manière de procéder, il est décidé de garder les noms des villages pour les rues principales de ceux-ci. Pour les autres rues, si cela n'est pas évident avec l'historique de la commune, les avis seront demandés aux riverains.
- 2) Communauté de communes de Charente Limousine : L'élection du président et des vice-présidents a eu lieu le 15 juillet. M. BOUTY Philippe a été élu président. M. TRAPATEAU Jean-Marie, maire de Montemboeuf a été élu 10^{ème} vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

